

Bruxelles, le 9 janvier 2026  
(OR. en)

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2025/0289 (COD)

---

---

5082/26  
ADD 1

CODEC 12  
COH 3

### NOTE POINT "I/A"

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL  
modifiant le règlement (UE) 2021/1755 en ce qui concerne les montants  
alloués aux États membres au titre de la réserve d'ajustement au Brexit  
**(première lecture)**  
- Adoption de l'acte législatif  
= Déclaration

---

### La Bulgarie a demandé que la déclaration ci-après soit inscrite au procès-verbal du Conseil

Conformément au cadre juridique applicable régissant la réserve d'ajustement au Brexit, la Bulgarie a dûment présenté une demande de paiement pour des dépenses vérifiées d'un montant de 882 158,92 EUR, engagées avant le 30 septembre 2024, qui n'ont pas encore été remboursées par la Commission européenne.

Dans ce contexte, la Bulgarie estime que la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2021/1755 en ce qui concerne les montants alloués aux États membres au titre de la réserve d'ajustement au Brexit [2025/0289 (COD)] ne devrait pas avoir d'incidence sur le montant susmentionné.